

A l'attention de Jean-Paul Chilon,
Président de la ligue Centre-Val-de-Loire,

Paris, le 06/04/2021

Objet : Répartition financière ANS PSF 2021

Monsieur le Président,

L'Agence Nationale du Sport nous a fait parvenir il y a quelques jours l'enveloppe financière globale dédiée à la Fédération française de tennis de table dans le cadre du Projet Sportif Fédéral 2021.

Cette année, l'enveloppe de base s'élève à 1 527 450€ dont 92 528€ déjà fléchés à destination des Outre-Mer.

Comme évoqué précédemment, l'ANS nous octroie également une enveloppe exceptionnelle *Plan France Relance* d'un montant de 306 650€ dont l'usage devra être très clairement identifié pour des structures déposant un projet sur les items créés à cet effet par l'ANS.

Enfin, la FFTT dispose également d'une enveloppe complémentaire d'un montant de 168 700€ qui viendra compléter le volant de 7% conservé pour rééquilibrage final, soit un total de 269 145€ qui seront répartis par la Commission Fédérale PSF.

Au total, ce sont donc 2 002 800€ qui seront distribués aux structures déconcentrées de la FFTT dans le cadre de ce Projet Sportif Fédéral 2021.

Veillez trouver dans le tableau ci-dessous le récapitulatif des montants affectés à votre territoire pour cette campagne PSF 2021 :

ENVELOPPE LIGUE (conservée par la Commission Fédérale)	ENVELOPPE COMMISSION REGIONALE (comités et clubs)	dont <u>minimum</u> obligatoire à destination des clubs	ENVELOPPE PLAN DE RELANCE DEDIEE AUX CLUBS (à répartir par la Commission Régionale PSF)
19 549€	69 098€	39 891€	10 388€

De plus, conformément aux annonces effectuées lors du Conseil Fédéral du 13 mars 2021, plusieurs obligations complémentaires ont été ajoutées par l'ANS pour ce PSF 2021.

Les crédits alloués à la pratique féminine devront être augmentés de 25%. Ci-dessous, vous trouverez donc le rappel du montant accordé par votre Commission Régionale PSF à des dossiers concernant cette thématique en 2020 et le montant minimum à atteindre en 2021 (dans la limite des projets proposés par vos clubs et comités).

2020	Minimum à atteindre en 2021
10 735€	13 419€

De même, les crédits alloués aux territoires carencés (QPV et ZRR) ne devront pas être diminués en 2021. Pour rappel, le montant total accordé par votre Commission Régionale PSF à ces territoires était de 36 619€.

Enfin, le montant maximum attribué sur l'item intitulé *accession territoriale au sport de haut niveau* ne pourra pas dépasser 10% de votre enveloppe Commission Régionale PSF soit 6 910€.

Nous vous rappelons que les sommes attribuées à chaque commission sont soumises au respect du processus mis en place par la FFTT, en cohérence avec les attentes de l'ANS. Une attention très forte sera donnée sur la transparence et l'équité de vos propositions de répartition financière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma parfaite considération.



Gilles ERB
Président de la FFTT